

FRG (Fonds Régional de Garantie) Occitanie

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Fonds Régional de Garantie (FRG) Occitanie, mis en œuvre par Bpifrance en partenariat avec la Région, a pour but de permettre par la mobilisation d'une garantie renforcée, le financement de projets comportant un risque significatif ou financièrement complexes.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce fonds concerne les TPE et PME exerçant l'essentiel de leur activité en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ou s'y installant et éligibles à la garantie initiale Bpifrance.

Secteurs d'activité éligibles

Industrie (y compris agroalimentaire), services à l'industrie et services aux entreprises, artisanat de production, production d'énergie renouvelable, tourisme (hôtellerie-restauration, y compris hôtellerie de plein air, centres de vacances et de loisirs), transport de marchandises ou de biens pour le compte des entreprises, bâtiment et travaux publics, commerce de gros interindustriel

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets éligibles sont :

- la création,
- la transmission-reprise,
- l'innovation,
- le développement,
- la consolidation financière,
- le rebond.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La quotité globale de garantie qui s'applique au capital restant dû du crédit est au maximum de 70%.

La commission de garantie varie de 0,98% à 1,05% maximum, en fonction de la finalité du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour contacter Bpifrance :

Départements 11-30-34-48-66 : occitanie.montpellier@bpifrance.fr,

Départements 09-12-31-32-46-65-81-82 : toulouse@bpifrance.fr.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr